

Paris, le 4 décembre 2018

Conseil d'administration du 4 décembre 2018, à 14h30

Le conseil d'administration de l'AFDA s'est tenu dans la salle de réunion de l'Institut Cujas, Université Paris II (158 rue Saint-Jacques, 75005 Paris). Il a débuté à 14h30.

Etaient présents : Xavier Dupré de Boulois, Caroline Chamard-Heim (en visio-conférence), Gweltaz Eveillard, Norbert Foulquier, Anne-Laure Girard, Pascale Idoux, Benoît Plessix.

Etaient excusés : Clément Chauvet, Charles Dubreuil, Delphine Costa, Gabriel Eckert, Tiphaine Le Yoncourt, Simon Gilbert, Sylvain Niquèze.

1°) Informations diverses de la part du bureau

Le Président Benoît Plessix a pris le premier la parole pour donner quelques informations. Il fait le point sur les publications de l'AFDA : en juin, le colloque de Rennes 2017 sur *Les méthodes en droit administratif* a paru comme prévu chez Dalloz, dans la collection « Thèmes et commentaires » ; le Printemps de la Recherche 2017 consacré à Léon Aucoc a paru à la RFDA 2018 dans le numéro 3 (mai/juin) ; enfin, la journée d'études de décembre 2017 relative au *Préjudice en droit administratif* et qui s'était tenue à Tours a paru à la revue *Droit administratif* 2018 dans le numéro 8-9 (août-septembre). On peut donc désormais s'atteler à la publication des actes du colloque de Bordeaux 2018 : s'agissant de la publication du 10^e Printemps de la jeune recherche relatif à René Chapus, il sera, comme chaque année, publié à la RFDA en 2019 et la collecte des contributions, sous la responsabilité d'Anne-Laure Girard, est achevée ; ces contributions seront également publiées dans l'ouvrage collectif que l'Université Paris II fera paraître en 2019 en hommage à René Chapus ; s'agissant de la publication du colloque sur *Le droit administratif aux défis du numérique*, à paraître chez Dalloz, Benoît Plessix indique que les contributions doivent être remises avant la fin de l'année civile, et six d'entre elles ont d'ores et déjà été envoyées. Une publication peut donc être raisonnablement espérée pour le 2^e trimestre 2019.

Le Président évoque également le fonctionnement du site internet de l'AFDA qui, grâce au travail du webmaster (Mme Claire Ruiz) est parfaitement à jour et fonctionne de manière très satisfaisante. Notamment, les réadhésions sont déjà nombreuses depuis septembre, et la

trésorière Anne-Laure Girard souligne également le taux très satisfaisant des adhésions de centres de recherche.

Enfin, Benoît Plessix rappelle que le 7 décembre 2018 a lieu la journée d'études 2018, à l'Université Paris Nanterre, sur le thème de *La globalisation du droit administratif*. Pour une journée de décembre, période toujours très chargée en cette fin d'année universitaire, le taux d'inscription est très correct et Benoît Plessix en profite pour remercier l'université de Nanterre et le professeur Sabine Boussard. Il précise qu'il a obtenu l'accord des directeurs de la RFDA, Pierre Delvolvé et Pierre Bon, pour une publication de la journée d'études dans cette revue.

2°) Organisation du prix de thèse pour 2019

Détermination des membres du jury.

Le Conseil d'administration a retenu les noms suivants, conformément à la composition traditionnelle du jury du prix de thèse de l'AFDA : un membre d'honneur pour le présider (Pierre Bon) ; deux membres du conseil d'administration (Norbert Foulquier, Delphine Costa) ; trois membres adhérents (Guylain Clamour, Noé Wagener et Olga Mamoudy). Comme chaque année, Norbert Foulquier sera plus spécialement chargé de l'intendance du prix (organisation matérielle, détermination des rapporteurs, etc.).

3°) Organisation du prix de thèse Rivero 2019

Benoît Plessix laisse la parole à Xavier Dupré de Boulois qui rappelle que, depuis 2012, l'AFDA s'est associée à l'Association française de droit constitutionnel (AFDC) pour remettre, tous les deux ans, un prix de thèse dit « Prix Rivero », couronnant une thèse portant sur le thème des libertés. Un prix sera ouvert pour 2019, couronnant une thèse soutenue en 2017-2018. Xavier Dupré de Boulois accepte de continuer de se charger de l'organisation matérielle du jury. Celui-ci est composé de six membres, trois issus de l'AFDC, trois issus de l'AFDA. Le conseil d'administration propose, pour l'AFDA, Xavier Dupré de Boulois, Gweltaz Eveillard et Benoît Plessix.

4°) Résultats et premier bilan du prix du meilleur mémoire de M2, édition 2018

Benoît Plessix rappelle que l'AFDA organise dorénavant un concours dénommé « Prix de l'AFDA récompensant le meilleur mémoire de recherche de master 2 » et destiné à récompenser un mémoire de recherche préparé et soutenu dans le cadre d'un Master 2 (parcours recherche ou indifférencié) dans une université juridique ou un Institut d'Etudes Politiques en France, et portant sur un sujet relevant du champ disciplinaire du droit administratif. Le prix attribué consiste en une publication en ligne du mémoire récompensé sur le présent site internet. Un règlement a été élaboré par l'AFDA. Pour être recevable, le dossier de candidature doit comporter : la lettre du directeur du Master 2 par lequel celui-ci atteste qu'il a sélectionné le meilleur mémoire portant sur un sujet relevant du champ disciplinaire du droit administratif soutenu dans son Master 2 et donne son accord pour la candidature de l'auteur de ce mémoire ; une présentation d'une page, rédigée par le candidat, présentant son mémoire ; un curriculum vitae ; le mémoire.

Pour l'année 2018, le conseil d'administration de l'AFDA a reçu 5 candidatures, ce qui est un faible nombre mais peut s'expliquer par le fait qu'il s'agissait de la première édition. Des pistes

sont évoquées pour assurer une meilleure diffusion de l'information en 2019. Quoi qu'il en soit, le conseil d'administration de l'AFDA a décidé, pour 2018, de récompenser le mémoire de Monsieur Antoine Oumedjkane, intitulé *Compliance et droit public* et soutenu en 2018 à l'Université de Montpellier sous la direction du professeur Pascale Idoux. Le prix sera annoncé au colloque de Nanterre et le mémoire mis en ligne très prochainement sur le site internet de l'AFDA.

5°) Organisation du 11^e Printemps de la Jeune recherche 2019

Le conseil d'administration a choisi pour auteur : « Jean-Marie Auby ». Anne-Laure Girard est désignée pour assurer l'organisation et participer au jury de sélection des contributions, qui, outre l'organisateur, doit comprendre trois autres membres. Outre Pierre Delvolvé, membre de droit au nom de la RFDA, qui accueille chaque année la publication des quatre contributions retenues, le conseil d'administration propose d'y faire siéger Clément Chauvet et Jean du Bois de Gaudusson, pressenti pour présider le Printemps de la Recherche à Montpellier.

6°) Organisation du colloque annuel de 2019 à Montpellier : « La propriété publique »

Une discussion s'engage sur l'organisation du prochain colloque annuel de l'AFDA, afin de réfléchir au périmètre du sujet, aux différents thèmes d'intervention et aux intervenants pressentis.

7°) Questions diverses

Benoît Plessix rappelle que la prochaine journée d'études aura lieu en décembre 2019 à Orléans, à l'invitation du professeur Florent Blanco. Le sujet et la date précise restent à déterminer.

La séance est levée à 17h30.